



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Norme de formation par
l'apprentissage

Sommaire de formation

Jointoyeur et Plâtrier

453A

2008

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Phase 2 : Apprentissage

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	10
Champ d'exercice	10
Directives du programme.....	10
Exigences du programme.....	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	11
Résumé de Compétences pour réussir	11
A. Description De Tâches.....	12
Avis de collecte de renseignements personnels	16
Liste de formateurs.....	17
B. Objectifs de Rendement de la Formation en Milieu de Travail	18
U6186.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.....	18
U6187.0 Préparer La Pose Du Ruban De Jointoyage.....	25
U6188.0 Rubaner Des Panneaux Muraux Secs.	27
U6189.0 Procéder Aux Applications Spéciales.	31
U6190.0 Effectuer Le Plâtrage Intérieur De Base Et De Finition.	33
U6191.0 Appliquer Du Plâtre De Finition	36
U6192.0 Installer Des Moulures De Corniche Et Des Moulures Ornementales	37
U6193.0 Fabriquer Des Moulures Et Des Corniches Coulées.....	39
U6194.0 Installer Des Moulures De Corniche Et Des Moulures Ornementales Préfabriquées.....	41
U6195.0 Appliquer Du Plâtre Au Ciment Et Différents Enduits De Finition Extérieurs .	44
U6196.0 Réparer Des Panneaux Muraux Secs, Des Bandes De Ruban De Jointoyage Et Du Plâtre	46
U6197.0 Appliquer Des Plâtres De Finition Spéciaux Et Des Revêtements Spécialisés	50
C. Résultats D'apprentissage	52
S0086 Méthodes de travail –	52

S0087	Techniques de préparation au jointoyage –	52
S0088	Normes et exigences de jointoyage –	52
S0089	Techniques relatives aux applications spéciales –	52
S0090	Méthodes de plâtrage de base et de finition –.....	53
S0091	Méthodes d'application du plâtre de finition –.....	53
S0092	Séquences de pose des moulures de corniche et des moulures ornementales 53	
S0094	Techniques relatives aux moulures de corniche et aux moulures ornementales préfabriquées –	53
S0095	Techniques d'application du plâtre au ciment et des granulats –.....	53
S0096	Méthodes de réparation des panneaux muraux secs, des bandes de ruban de jointoyage et du plâtre –	54
S0097	Techniques relatives aux applications et revêtements spéciaux –.....	54
	Définitions	55
	Apprenti(e).....	55
	Prêt(e) à passer l'examen?.....	58
	Directives pour consigner un changement de parrain.....	59
	Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	60
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	61
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	62
	Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	63
	Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....	64
	Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	65
	Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .	66
	Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	67
	Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC) Error! Bookmark not defined.	

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\)LOPMS.](#)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2008 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour **Jointeur et Plâtrier 453A** ; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [*Loi sur la santé et la sécurité au travail*](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Jointoyeur et Plâtrier 453A est décrit à l'article 41 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

- 41.** Le champ d'exercice du métier de jointoyeur et plâtrier consiste notamment à faire ce qui suit :
1. Effectuer le surfacage, le masquage et la finition de panneaux muraux.
 2. Appliquer des revêtements spéciaux.
 3. Effectuer le plâtrage intérieur de base et de finition.
 4. Fabriquer des moulures et des corniches coulées.
 5. Installer des moulures de corniche et des moulures ornementales en plâtre, y compris des moulures préfabriquées.
 6. Appliquer du plâtre au ciment ou du granulat extérieurs.
 7. Réparer les joints et le plâtre de cloisons sèches.
 8. Installer des systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit mince.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 41 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4920 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 480 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

5400 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

A. Description De Tâches

Le Jointoyeur Et Plâtrier surface, rubane et finit les panneaux muraux secs en appliquant, en entretenant et en remettant en état le plâtre et les matériaux semblables pour produire des surfaces unies ou décoratives en faisant ce qui suit :

- Se protéger et protéger les autres;
- Préparer la pose du ruban de jointoyage;
- Rubaner des panneaux muraux secs;
- Procéder aux applications spéciales;
- Effectuer le plâtrage intérieur de base et de finition;
- Appliquer du plâtre de finition;
- Installer des moulures de corniche et des moulures ornementales;
- Fabriquer des moulures et des corniches coulées;
- Installer des moulures de corniche et des moulures ornementales préfabriquées;
- Appliquer du plâtre au ciment et différents enduits de finition extérieurs;
- Réparer des panneaux muraux secs, des bandes de ruban de jointoyage et du plâtre;
- Appliquer des plâtres de finition spéciaux et des revêtements spécialisés.

Le Jointoyeur Et Plâtrier doit démontrer des connaissances dans les domaines suivants :

- les lois, codes et règlements applicables;
- les cahiers des charges et les recommandations du fabricant;
- les politiques et méthodes de l'entreprise.

Nombre Total D'heures De Formation (En Milieu De Travail Et En Classe) :

5 400 heures

Comprend une formation de 480 heures en classe.

Normes de sécurité de l'industrie basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail ;
- Législation et réglementations juridictionnelles, codes et normes (règlements municipaux, etc.)
- Politiques et procédures de l'entreprise
- Toutes les spécifications des fabricants et spécifications techniques applicables.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Liste de formateurs

Nom du (de la) formateur(trice) (en lettres moulées)	Signature du (de la) formateur(trice)	Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année)

B. Objectifs de Rendement de la Formation en Milieu de Travail

6186.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres

Compétences

6186.01 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail de façon à prévenir l'éventualité de blessures corporelles et de dommages causés au matériel et à l'environnement, à signaler les dangers et à prendre les mesures correctives définies par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les directives et les normes de l'entreprise

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6186.02 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle, y compris, sans toutefois s'y limiter, un baudrier, du matériel de protection pour les yeux, les oreilles, les mains, les pieds et la peau, de façon à porter un matériel bien ajusté et assurant une protection optimale en fonction du travail à exécuter, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.03 Porter, ajuster et entretenir des appareils respiratoires de façon à porter un appareil bien ajusté et assurant une protection optimale, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.04 Adopter des habitudes de travail sécuritaires en demeurant à l'extérieur des dispositifs de protection et des barricades, en évitant de porter des vêtements mal ajustés ou déchirés, en attachant les cheveux longs et en retirant les bijoux, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.05 Respecter les consignes d'incendie, y compris, sans toutefois s'y limiter, localiser un feu et en évaluer la gravité, prendre les mesures qui s'imposent, supprimer un petit feu, déclencher l'alarme et faire un rapport d'incident, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.06 Utiliser le matériel de secours en cas d'urgence, y compris, sans toutefois s'y limiter, des extincteurs, des respirateurs, des dispositifs de protection de la peau et des couvertures ignifuges, en s'assurant de respecter les consignes de manière efficace et sécuritaire, conformément à *la Loi sur la santé et la sécurité* au travail et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.07 Pratiquer l'hygiène industrielle en portant des vêtements appropriés et en se lavant les yeux pour éviter la contamination et les blessures, conformément à *la Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.08 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail en nettoyant les déversements et les fuites, en gardant la zone de travail propre et non encombrée et en rangeant les outils, l'équipement et le matériel afin de prévenir les risques d'accident ou de blessure et d'assurer la disponibilité des outils et du matériel, conformément à *la Loi sur la santé et la sécurité* au travail et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.09 **Effectuer des vérifications avant la mise en marche du matériel** en s'assurant que les dispositifs de protection sont en place, bien fixés et en bon état, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.10 **Signaler les blessures rapidement et efficacement au superviseur ou au personnel compétent**, en s'assurant que des soins sont administrés à la personne blessée, que les renseignements relatifs à l'incident sont bien consignés et que de tels accidents ne se reproduisent plus, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.11 **Respecter les consignes de premiers soins pour traiter les troubles physiques**, y compris, sans toutefois s'y limiter, les maux soudains, les brûlures, les coupures, les écorchures, les entorses, les inhalations de produits chimiques, les chutes et la contamination des yeux, de façon à stabiliser l'état de la victime en vue de son traitement ultérieur, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.12 **Verrouiller le matériel mécanique à réparer ou à entretenir** en arrêtant et en étiquetant la machine ou en interrompant le procédé au besoin, afin de s'assurer qu'aucune matière ne pénètre dans le matériel pendant la réparation ou l'entretien, qu'aucun dommage n'est causé à la machine et qu'aucun accident ne survient, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.13 Manipuler les substances désignées ou les marchandises dangereuses à l'aide de matériel de manutention et d'entreposage approprié de façon à éviter les blessures pour l'opérateur, à protéger l'environnement de la contamination et que les consignes de sécurité soient suivies, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, au SIMDUT et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.14 Utiliser des appareils de levage, y compris, sans y être limité, des treuils, des ponts roulants, des palans à chaîne, des axes et des anneaux de levage, des élingues, des câbles et des chaînes, pour enlever, transporter et entreposer des matériaux, des pièces ou du matériel, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6186.15 Déterminer les risques d'accident, y compris, sans toutefois s'y limiter, la ventilation insuffisante, les espaces restreints, les émissions délétères, la poussière, la lumière de forte intensité, les travaux en hauteur, les charges suspendues, le mauvais éclairage, les températures extrêmes et les sources d'alimentation non contrôlées et intervenir, en déterminant les dangers, en déclenchant les alarmes, en avisant les autres et en déterminant les moyens de confinement de l'urgence ou d'évacuation des lieux afin de réduire les risques de blessure et de dommages au matériel et à l'environnement, conformément à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et aux directives et aux normes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

U6187.0 Préparer La Pose Du Ruban De Jointoyage

Compétences

6187.01 Choisir, utiliser et entretenir des outils de jointoyage, conformément aux indications du fabricant et à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6187.02 Choisir et installer un éclairage adéquat pour l'inspection des surfaces, conformément aux normes de l'industrie et de l'American Society of Testing Materials (ASTM) et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6187.03 Consulter les superviseurs des autres métiers pour déterminer quelles surfaces sont prêtes pour le plâtrage et le jointoyage, conformément à la pratique de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6187.04 Inspecter et préparer les murs pour assurer la qualité du substrat en remplaçant les vis ou clous manquants et en resserrant les vis desserrées, en découpant les cloques et le papier lâche sur les panneaux et en utilisant une planche à mortier, un couteau et une truelle pour appliquer du composé à prise rapide afin de préremplir les panneaux endommagés, les imperfections et les interstices dans les joints d'extrémité, entre les bords usinés et sur les angles intérieurs.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6187.05 Choisir et mélanger le composé à prise rapide en utilisant une planche à mortier, une truelle, un couteau à mastic ou un mélangeur électrique, selon la quantité nécessaire et conformément aux indications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.0 Rubaner Des Panneaux Muraux Secs.

Compétences

6188.01 Ignifuger les surfaces et les rendre étanches au gaz en appliquant du composé et du ruban à jointoyer de façon à sceller toutes les ouvertures et couper les courants d'air, conformément au cahier des charges et aux codes du bâtiment.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6188.02 Poser des bandes de papier ou du ruban métallique aux endroits où le ruban ordinaire ne convient pas (dans les arcs, les angles qui ne sont pas à 90 degrés, etc.) et là où un autre type de bande a été spécifié, en appliquant le produit de remplissage, en coupant la bande de papier ou le ruban métallique à la longueur appropriée et en le posant avec du composé de jointoyage, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.03 **Appliquer le composé approprié** de la consistance appropriée (à la main ou à l'aide d'un outil de jointoyage automatique) et poser du ruban sur les joints des bords usinés, les joints d'extrémité et les angles intérieurs, en essuyant les joints à l'aide d'un couteau de jointoyage ou d'une truelle pour éliminer l'excédent de composé, en appliquant une première couche sur les clous ou les vis et en remplissant les baguettes d'angle, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.04 **Appliquer le composé approprié à l'aide d'une truelle**, d'un couteau de jointoyage ou d'une boîte de finition pour lisser les joints d'extrémité afin d'obtenir une surface égale et aplanir les murs irréguliers en étendant le composé approprié et en utilisant au besoin une règle métallique, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.05 **Appliquer une seconde couche de composé** quand la première couche est sèche en ponçant légèrement, en étendant le composé approprié à la main ou à l'aide de boîtes de finition sur les joints d'extrémité et les joints plats, en recouvrant le ruban, en remplissant les baguettes d'angle, en recouvrant les pièces de fixation, en recouvrant les angles intérieurs, en alternant à tous les coins à trois plans pendant le rubanage manuel ou en recouvrant les angles avec de l'enduit de finition pour coin, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.06 **Appliquer une troisième couche quand la deuxième couche est sèche** en ponçant légèrement, en recouvrant les joints d'extrémité, les joints plats, les pièces de fixation et les coins extérieurs (baguettes) avec le composé approprié à la main ou à l'aide de boîtes de finition, en alternant avec le modèle de la couche précédente sur les coins intérieurs pendant le rubanage manuel ou en employant de l'enduit de finition pour coin et en s'assurant que le dégradé chevauche la couche précédente, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.07 Poncer au grain fin toutes les surfaces couvertes de composé, quand celui-ci est sec, avec le papier abrasif approprié, en évitant d'endommager la surface, en examinant la surface avec une lampe à la recherche d'irrégularités et en apportant les corrections nécessaires, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6188.08 Procéder au ponçage humide, s'il faut protéger du matériel ou des personnes de la poussière, en utilisant une éponge et de l'eau pour produire un fini sans poussière, en examinant la surface avec une lampe à la recherche d'irrégularités et en apportant les corrections nécessaires, conformément à la pratique de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6189.0 Procéder Aux Applications Spéciales.

Compétences

6189.01 Texturer des murs et des plafonds en béton en les nettoyant et en les débarrassant de tout corps étranger, en appliquant une couche de redressement à la truelle au besoin, ou une peinture d'apprêt si une telle couche est demandée, en s'assurant que les zones à proximité sont protégées par des feuilles de polyéthylène ou du papier brun et en pulvérisant un produit texturant sur la surface, selon les spécifications, en utilisant un compresseur muni d'orifices de pulvérisation variés pour obtenir différentes textures ou en texturant à la main avec des outils de texturation, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6189.02 Texturer des murs et des plafonds préparés (par ex. en cloisons sèches, en plâtre, peintes ou déjà texturées) en s'assurant que les zones à proximité sont protégées par des feuilles de polyéthylène, selon les spécifications, et en utilisant un compresseur muni d'orifices de pulvérisation variés pour obtenir différentes textures ou en texturant à la main avec des outils de texturation, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6189.03 Effectuer du plâtrage ornemental, après avoir préparé la surface de la façon appropriée, au moyen de différentes méthodes incluant, sans toutefois s'y limiter, l'utilisation de la truelle, de l'éponge et de la brosse, l'abattage, l'ornementation en tourbillons ou le sgraffite, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6189.04 Pulvériser un agent ignifuge au moyen d'appareils spéciaux de façon à permettre aux composants structuraux en acier d'offrir la résistance à la chaleur spécifiée, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6189.05 Pulvériser des matériaux acoustiques solidifiants et non solidifiants, en granulats ou autrement, sur les murs et les plafonds, selon les spécifications, en scellant la surface, en mélangeant et en appliquant un agent de liaison manuellement ou avec des appareils électriques, en effectuant des dégradés en biseau, en laissant sécher le produit, en appliquant uniformément le fini pulvérisé tout en s'assurant qu'il ne coule pas et en nettoyant l'équipement et l'aire de travail, conformément à la pratique de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6190.0 Effectuer Le Plâtrage Intérieur De Base Et De Finition.

Compétences

6190.01 Choisir, utiliser et entretenir les outils de plâtrage comme les planches à mortier, les truelles, les brosses, les éponges, les niveaux de deux pieds, les grattoirs, les niveaux à bulle d'air, les fils à plomb, les truelles à angle, les palettes à angle, les outils pour dégradés en biseau, les palettes, les outils à ongle et les joints.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6190.02 Appliquer de la colle sur le béton avant et après la couche de base en s'assurant que la surface est propre et exempte de corps étrangers, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6190.03 Appliquer une couche de base en choisissant le matériau de plâtrage pour couche de base approprié en fonction du substrat et de son état et en l'étendant, conformément à la pratique de l'industrie, sur différents substrats comme la brique, les blocs, les lattes métalliques et le béton.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6190.04 Appliquer une couche de liaison sur les substrats, au besoin, et une couche éraflée sur différents types de lattes métalliques, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6190.05 Dresser la première couche de plâtre à l'aide d'une règle, d'une règle à araser ou d'un lisseur de façon à obtenir une épaisseur uniforme sur les boiseries métalliques ou les arrêts d'enduit existants, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

U6190.06 **Appliquer à la truelle ou à la palette différents matériaux de plâtrage sur la couche de base** de façon lisse et uniforme pour obtenir le fini recherché, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6190.07 **Appliquer une couche de mastic** en mélangeant la chaux de finition et le plâtre de Paris en proportions appropriées, en appliquant la première couche, en amincissant le bord des coins, en appliquant la deuxième couche et la couche mince sur la couche de base préparée et en travaillant le mur de façon à obtenir le fini indiqué à l'aide d'une truelle, d'une brosse et de l'eau, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6191.0 Appliquer Du Plâtre De Finition

Compétences

U6191.01 Appliquer la couche de base d'un système à deux couches sur un substrat spécifié et préparé, en créant une liaison prête pour l'application de l'enduit de finition, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6191.02 Appliquer la couche de finition sur la couche de base d'un système à deux couches dans l'ordre approprié, en utilisant les outils et les techniques appropriées et en suivant les spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6191.03 Appliquer une couche de plâtre de finition sur les panneaux de placoplâtre approuvés, en suivant les méthodes de jointoyage et de préparation appropriée, conformément aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6192.0 Installer Des Moulures De Corniche Et Des Moulures Ornementales

Compétences

6192.01 Définir l'emplacement, les dimensions et la forme d'une moulure à partir des plans en utilisant un cordeau traceur, un ruban à mesurer, une équerre de charpentier et un niveau à bulle d'air pour s'assurer que sa position est exacte et précise, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6192.02 Fabriquer un gabarit en découpant des pièces en bois et en métal, en combinant et en fixant ces pièces, les matériaux, les patins et la poignée, et en s'assurant qu'ils sont d'équerre et bien placés, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6192.03 Préparer la pose d'une moulure en installant le nu et les cordeaux sur les murs et les plafonds ainsi que les barres aux murs, conformément à la pratique de l'industrie

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6192.04 Mélanger du plâtre en combinant la chaux de finition et le plâtre de Paris (à prise rapide et à prise lente) selon les bonnes proportions et en utilisant les procédés appropriés, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6192.05 Utiliser un gabarit en appliquant le plâtre sur un coin, en mettant le gabarit sur le plâtre le long de la barre jusqu'à ce que le matériau prenne, en appliquant deux ou trois couches/mélanges pour un fini convenable, en éclaboussant le plâtre d'eau afin d'obtenir un fini lisse, en enlevant les barres et en nettoyant le mur pour la finition, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6192.06 Façonner à la main à l'onglet les coins (en utilisant une truelle carrée, une baguette de coin et d'autres petits outils et brosses) en coupant les extrémités de la moulure, en mélangeant les matériaux, en remplissant le coin, en préparant un profilé semblable à la moulure à l'aide d'une baguette de coin et en brossant au jet d'eau, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6193.0 Fabriquer Des Moulures Et Des Corniches Coulées

Compétences

6193.01 Lire et interpréter les dessins et le cahier des charges pour déterminer la forme, la composition et les dimensions du modèle, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6193.02 Mélanger le plâtre à mouler pur au moyen d'une palette ou d'un mélangeur portatif, conformément aux indications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6193.03 Verser le plâtre à mouler dans le moule et incorporer un renfort en toile, en jute, en sisal ou en câbles d'acier tout en s'assurant que l'agent de séparation est réparti uniformément sur le moule avant de verser le plâtre, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6193.04 **Retirer la moulure du moule** quand elle a durci, puis équarrir, tailler et réparer ses bords et ses surfaces au besoin, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6193.05 **Faire durcir les moules** en les rangeant sur des supports, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.0 Installer Des Moulures De Corniche Et Des Moulures Ornementales Préfabriquées.

6194.01 Interpréter les dessins et le cahier des charges, puis inspecter le lieu de travail en déterminant le type d'installation et son emplacement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6194.02 Préparer le lieu de travail et inspecter et corriger la surface d'origine pour s'assurer qu'elle est unie, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.03 **Ériger des échafaudages sur le lieu de travail**, conformément aux directives des fabricants et aux lois pertinentes en matière de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.04 Définir l'emplacement des ornementsations sur les murs et le plafond et couper les extrémités des ornementsations selon les spécifications en prenant les mesures avec un ruban à mesurer, en mettant les ornementsations au niveau avec un cordeau traceur, un niveau à main, un niveau d'eau ou un laser et en les découpant avec une boîte à onglets et une scie, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.05 Mélanger et appliquer le plâtre, le composé pour cloison sèche ou la colle à l'arrière et aux extrémités des ornementsations en utilisant les outils à main et à mélanger appropriés, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.06 Mettre les ornementsations en position sur les lignes de tracé sur les murs ou le plafond en appliquant un matériau de liaison sur la surface et en érigeant ou en installant un support temporaire de façon à garder l'ornementation en place jusqu'à ce que le matériau de liaison durcisse, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.07 Remplir de plâtre ou de mastic les trous de clou et de vis et étendre la deuxième couche au besoin, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6194.08 Corriger et réparer les joints et les surfaces de façon à obtenir un fini de qualité, sans défauts ni anomalies, en utilisant les outils appropriés, conformément au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6195.0 Appliquer Du Plâtre Au Ciment Et Différents Enduits De Finition Extérieurs

Compétences

6195.01 Préparer la surface en la nettoyant et en enlevant les saletés et les particules, en posant du papier de construction, des lattes en fil de fer ou un agent de liaison sur le substrat et en installant et traçant des joints de retrait et des détails de solin, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6195.02 Appliquer la couche éraflée en utilisant des matériaux cimentaires mélangés selon les spécifications des fabricants et créer un fini uniforme avec la couche de base en utilisant les outils appropriés, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

U6195.03 Appliquer une couche de finition (granulat apparent, texture acrylique, stucco extérieur ou autre finition spécifiée) après que la couche de base a entièrement durci, conformément au cahier des charges et à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6195.04 **Réparer les parties endommagées** pour uniformiser la surface et prévenir les infiltrations d'eau en enlevant les matériaux lâches, en mélangeant un matériau cimentaire dans les proportions appropriées ou en utilisant d'autres matériaux appropriés pour remplir les trous, fissures et autres défauts, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.0 Réparer Des Panneaux Muraux Secs, Des Bandes De Ruban De Jointoyage Et Du Plâtre

Compétences

6196.01 Réparer un trou de 4 cm ou moins de diamètre avec un seul ruban en enduisant, posant et essuyant le ruban sur le panneau de façon à recouvrir le trou, puis en finissant les bords en biseau autour de la réparation avec les outils appropriés, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6196.02 Réparer un trou de 4 à 15 cm de diamètre en le découpant en forme de carré, en découpant une section de cloison aux dimensions en laissant 2,5 cm de papier de surface autour, en mettant la section en place avec du produit de jointoyage ou du composé à prise rapide, en essuyant les bords, en les lissant avec le même mélange et, une fois la première couche sèche, en appliquant la deuxième couche et la couche mince, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.03 Réparer un trou de plus de 15 cm de diamètre en le découpant en forme de carré, en vissant un fond de support derrière la cloison, en découpant une section de cloison de la grandeur du trou, en la vissant au fond de support, en posant du ruban et en le recouvrant avec du produit de jointoyage ou du composé à prise rapide, en essuyant les bords, en les lissant avec le même mélange et, une fois la première couche sèche, en appliquant la deuxième couche et la couche mince, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.04 Réparer les joints saillants en ponçant la surface et en remplissant de nouveau le joint, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.05 Réparer les cloques de joint et le ruban lâche en découpant le ruban, en appliquant une couche de composé à prise rapide, en remettant du ruban et en finissant le joint, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.06 Réparer une pièce de fixation qui ressort d'un panneau mural ou du produit de remplissage en appuyant le panneau sur le poteau, en retirant et remplaçant la pièce de fixation lâche et en refinissant la réparation, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.07 Réparer des joints fissurés et des panneaux fracturés en retirant le ruban si possible, en mettant une section de ruban neuf et en refinissant la réparation selon le procédé habituel et conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.08 Réparer une baguette fissurée en la fixant de nouveau, en rubanant la fissure et en refinissant la réparation, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.09 Réparer un panneau mural endommagé par l'eau ou par le feu en découpant la section endommagée, en la remplaçant avec une cloison neuve, en posant du ruban et en finissant la réparation selon le procédé habituel et conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6196.10 Réparer des surfaces texturées par pulvérisation en grattant la texture autour de la zone endommagée, en amincissant les bords, en appliquant une couche d'apprêt à l'huile et en retexturant la surface de façon à mélanger la nouvelle texture pulvérisée avec l'ancienne et l'assortir aux surfaces existantes, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6197.0 Appliquer Des Plâtres De Finition Spéciaux Et Des Revêtements Spécialisés

Compétences

U6197.01 Préparer un substrat en choisissant les outils et les matériaux appropriés, en protégeant les zones environnantes et en appliquant l'apprêt, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6197.02 Appliquer du matériau de plâtrage de type vénitien en dressant la surface de façon à obtenir un fini monolithique et translucide, conformément au cahier des charges et aux normes des fabricants .

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6197.03 Préparer un substrat pour un matériau de recouvrement du béton en réparant les fissures capillaires et les trous avec un agent de liaison pour béton, de la toile de verre et des matériaux cimentaires, conformément à la pratique de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6197.04 Appliquer des matériaux de recouvrement du béton en traçant les motifs spécifiés, en mélangeant le matériau de recouvrement, en le finissant de façon à obtenir la texture, le motif, les lignes de joint et la couleur recherchés, et en appliquant une couche de scellement, conformément au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6197.05 Préparer une surface à une finition de niveau 5 pour le texturage à la main des murs et des plafonds en appliquant un mélange de plâtre mou avec différents outils de façon à obtenir la texture recherchée, conformément au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

C. Résultats D'apprentissage

Durée totale de la formation en établissement : 480 heures (193 heures de formation théorique et 287 heures de formation pratique)

S0086 Méthodes de travail –

Durée totale : 147 heures (102 heures de formation théorique et 45 heures de formation pratique)

L'apprenti ou l'apprentie est capable de décrire les méthodes de travail sécuritaires, d'utiliser correctement le matériel de sécurité et de levage, de réagir de façon appropriée aux situations d'urgence et aux conditions de travail à haut risque et de comprendre la réglementation gouvernementale sur la sécurité, les recommandations des fabricants, les cahiers de charges et les normes de l'industrie.

S0087 Techniques de préparation au jointoyage –

Durée totale : 18 heures (15 heures de formation théorique et 3 heures de formation pratique)

L'apprenti ou l'apprentie est capable de reconnaître les différents emplois des outils et composés de jointoyage et de comprendre les techniques d'inspection et de préparation des murs et des plafonds.

S0088 Normes et exigences de jointoyage –

Durée totale : 93 heures (11 heures de formation théorique et 82 heures de formation pratique)

L'apprenti ou l'apprentie est capable de décrire les normes et exigences de jointoyage nécessaires pour ignifuger les surfaces et les rendre étanches au gaz, pour poser des bandes de papier et du ruban métallique, pour appliquer différentes couches et pour effectuer le ponçage de finition selon les conditions présentes sur le lieu de travail et conformément aux pratiques de l'industrie.

S0089 Techniques relatives aux applications spéciales –

Durée totale : 24 heures (4 heures de formation théorique et 20 heures de formation pratique)

L'apprenti ou l'apprentie est capable de décrire le procédé de texturation, d'effectuer du plâtrage ornemental, d'ignifuger les surfaces et de pulvériser des matériaux acoustiques solidifiants et non solidifiants, en granulats ou autrement, sur différents substrats.

- S0090 Méthodes de plâtrage de base et de finition –**
Durée totale : 9 heures (9 heures de formation théorique)
- L'apprenti ou l'apprentie est capable de reconnaître le contexte et la méthode d'utilisation des différents outils de plâtrage et de décrire les méthodes d'application des couches de base, de liaison et de mastic.
- S0091 Méthodes d'application du plâtre de finition –**
Durée totale : 42 heures (10 heures de formation théorique et 32 heures de formation pratique)
- L'apprenti ou l'apprentie est capable d'indiquer l'ordre d'application des couches de plâtrage de finition.
- S0092 Séquences de pose des moulures de corniche et des moulures ornementales –**
Durée totale : 33 heures (9 heures de formation théorique et 24 heures de formation pratique)
- L'apprenti ou l'apprentie est capable d'indiquer les étapes nécessaires pour tracer un modèle, créer un gabarit, poser des moules et des gabarits, mélanger du plâtre et découper à la main les coins des moulures.
- S0093 Méthodes de fabrication des moulures et des corniches coulées –**
Durée totale : 30 heures (14 heures de formation théorique et 16 heures de formation pratique)
- L'apprenti ou l'apprentie est capable de décrire le procédé de fabrication des moulures et des corniches coulées selon le cahier des charges du lieu de travail et la pratique de l'industrie.
- S0094 Techniques relatives aux moulures de corniche et aux moulures ornementales préfabriquées –**
Durée totale : 27 heures (6 heures de formation théorique et 21 heures de formation pratique)
- L'apprenti ou l'apprentie est capable de reconnaître et de décrire la séquence de planification, d'installation et de finition des moulures de corniche et des moulures ornementales préfabriquées.
- S0095 Techniques d'application du plâtre au ciment et des granulats –**
Durée totale : 15 heures (5 heures de formation théorique et 10 heures de formation pratique)
- L'apprenti ou l'apprentie est capable de décrire et d'expliquer la préparation, l'application et la réparation des finis au ciment et aux granulats sur les surfaces extérieures.

S0096 Méthodes de réparation des panneaux muraux secs, des bandes de ruban de jointoyage et du plâtre –
Durée totale : 15 heures (3 heures de formation théorique et 12 heures de formation pratique)

L'apprenti ou l'apprentie est capable d'interpréter les dommages aux cloisons, aux bandes de ruban, aux baguettes et aux joints et de comprendre les étapes qui entrent dans le procédé de réparation, y compris le choix des matériaux.

S0097 Techniques relatives aux applications et revêtements spéciaux –
Durée totale : 27 heures (5 heures de formation théorique et 22 heures de formation pratique)

L'apprenti ou l'apprentie est capable de décrire les méthodes et les matériaux employés pour créer du plâtre vénitien, pour poser des matériaux de recouvrement du béton et pour obtenir des finis de niveau 5 sur les murs et les plafonds texturés à la main

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'un **maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
6186.0	Se Protéger Et Protéger Les Autres	
6187.0	Préparer La Pose Du Ruban De Jointoyage	
6188.0	Rubaner Les Panneaux Muraux Secs	
6189.0	Procéder Aux Applications Spéciales	
6190.0	Effectuer Le Plâtrage Intérieur De Base Et De Finition	
6191.0	Appliquer Du Plâtre De Finition	
6192.0	Installer Des Moulures De Corniche Et Des Moulures Ornementales	
6193.0	Fabriquer Des Moulures Et Des Corniches Coulées	
6194.0	Installer Des Moulures De Corniche Et Des Moulures Ornementales Préfabriquées	
6195.0	Appliquer Du Plâtre Au Ciment Et Différents Enduits De Finition Extérieurs	
6196.0	Réparer Des Panneaux Muraux Secs, Des Bandes De Ruban De Jointoyage Et Du Plâtre	
6197.0	Appliquer Des Plâtres De Finition Spéciaux Et Des Revêtements Spécialisés	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Profil d'Analyse de Compétences (PAC)

6186.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres	6186.01 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail	6186.02 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle	6186.03 Porter, ajuster et entretenir des appareils respiratoires	6186.04 Adopter des habitudes de travail sécuritaires	6186.05 Respecter les consignes d'incendie
	6186.06 Utiliser le matériel de secours en cas d'urgence	6186.07 Pratiquer l'hygiène industrielle	6186.08 Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail	6186.09 Effectuer des vérifications avant la mise en marche du matériel	6186.10 Signaler les blessures rapidement et efficacement au superviseur ou au personnel compétent
	6186.11 Respecter les consignes de premiers soins	6186.12 Verrouiller le matériel mécanique à réparer ou à entretenir	6186.13 Manipuler les substances désignées ou les marchandises dangereuses	6186.14 Utiliser des appareils de levage	6186.15 Déterminer les risques d'accident
	6187.0 Préparer La Pose Du Ruban De Jointoyage	6187.01 Choisir, utiliser et entretenir des outils de jointoyage	6187.02 Choisir et installer un éclairage adéquat pour l'inspection des surfaces	6187.03 Consulter les superviseurs des autres métiers pour déterminer quelles surfaces sont prêtes pour le plâtrage et le jointoyage	6187.04 Inspecter et préparer les murs pour assurer la qualité du substrat

6188.0 Rubaner Des Panneaux Muraux Secs	6188.01 Ignifuger les surfaces et les rendre étanches au gaz	6188.02 Poser des bandes de papier ou du ruban métallique	6188.03 Appliquer le composé approprié de la consistance appropriée	6188.04 Appliquer le composé approprié	6188.05 Appliquer une seconde couche de composé
	6188.06 Appliquer une troisième couche	6188.07 Poncer au grain fin toutes les surfaces couvertes de composé	6188.08 Procéder au ponçage humide		
6189.0 Procéder Aux Applications Spéciales	6189.01 Texturer des murs et des plafonds en béton	6189.02 Texturer des murs et des plafonds préparés	6189.03 Effectuer du plâtrage ornemental	6189.04 Pulvériser un agent ignifuge	6189.05 Pulvériser des matériaux acoustiques solidifiants et non solidifiants
	6190.01 Choisir, utiliser et entretenir les outils de plâtrage	6190.02 Appliquer de la colle sur le béton	6190.03 Appliquer une couche de base	6190.04 Appliquer une couche de liaison sur les substrats	6190.05 Dresser la première couche de plâtre
6190.0 Effectuer Le Plâtrage Intérieur De Base Et De Finition	6190.06 Appliquer à la truelle ou à la palette différents matériaux de plâtrage sur la couche de base	6190.07 Appliquer une couche de mastic			





6196.0 Réparer Panneaux, Muraux Secs, des Bandes de Ruban de Jentoyage, et du Plâtre	6196.01 Réparer un trou de 4 cm ou moins de diamètre	6196.02 Réparer un trou de 4 à 15 cm de diamètre	6196.03 Réparer un trou de plus de 15 cm de diamètre	6196.04 Réparer les joints saillants	6196.05 Réparer les cloques de joint et le ruban lâche
	6196.06 Réparer une pièce de fixation qui ressort d'un panneau mural ou du produit de remplissage en appuyant le panneau sur le poteau	6196.07 Réparer des joints fissurés et des panneaux fracturés	6196.08 Réparer une baguette fissurée	6196.09 Réparer un panneau mural endommagé par l'eau ou par le feu	6196.10 Réparer des surfaces texturées par pulvérisation
6197.0 Appliquer des Plâtres de Finition Spéciaux et des Revêtements Spécialisés	6197.01 Préparer un substrat en choisissant les outils et les matériaux appropriés	6197.02 Appliquer du matériau de plâtrage	6197.03 Préparer un substrat pour un matériau de recouvrement du béton	6197.04 Appliquer des matériaux de recouvrement du béton	6197.05 Préparer une surface à une finition de niveau 5 pour le texturage à la main des murs

Remarques

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Jointoyeur/jointoyeuse et plâtrier/plâtrière